

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GOLINHAC**

Délibération N°DL20260605-03

Séance du 05 juin 2026

NOMBRE DE MEMBRES

- Afférents au Conseil Municipal : 11
- En exercice : 11
- Qui ont pris part à la délibération : 11
Date de la convocation : 1^{er} juin 2026
Date d'affichage : 1^{er} juin 2026

Objet de la délibération :

Fixation des tarifs de location des salles des fêtes communales

L'an deux-mille-vingt-six et le cinq juin à 20h30, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alexandre BENEZET, Maire.

Conseillers municipaux présents : BENEZET Alexandre - GROS Pascale – CELERIER Stéphanie – HALMA Danielle – BARRE Anne-Marie – COMBETTES Maryline – PUECH Denis – DISSAC Stéphan - NOLORGUES Guillaume

Conseillers municipaux ayant donné pouvoir : Maxime GOMBERT-CAMBALY à Stéphanie CELERIER, DUPIEUX Claudine à Stéphan DISSAC

Secrétaire de séance : BARRE Anne-Marie

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la Commune met à disposition des habitants, associations et autres utilisateurs les équipements communaux suivants : la salle des fêtes du village et la nouvelle salle des fêtes du tiers lieu.

. Considérant les investissements réguliers réalisés par la Commune pour l'entretien, la modernisation et l'amélioration des équipements communaux afin de les maintenir en bon état, d'améliorer leur confort,

. Considérant que ces équipements offrent aujourd'hui des prestations de qualité, supérieures à celles proposées dans de nombreuses salles communales,

. Considérant l'augmentation des charges générales de fonctionnement supportées par la Commune ces dernières années, notamment les dépenses d'énergie, d'entretien, de maintenance et d'assurance,

. Considérant les tarifs pratiqués par les communes environnantes et que la mise en place d'une participation financière demeure cohérente et raisonnable au regard des services proposés,

. Considérant la nécessité de garantir l'égalité de traitement des usagers et de prévenir tout risque d'abus, d'incivilité, de fraude (Golinhacois qui louerait pour quelqu'un extérieur du village), de dégradations, de réservations fantômes annulées trop facilement, ou de litige dans l'utilisation des salles communales,

. Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer les conditions financières de mise à disposition des biens communaux,

Il est donc proposé au Conseil municipal d'instaurer la tarification suivante pour que les deux salles soient traitées également :

1. Salle des fêtes du village :

	Associations de Golinhac	Habitants de la Commune	Particuliers, associations hors commune	Professionnels de la Commune et hors commune
Frais de fonctionnement	Gratuit	70 €	70 €	70 €
Location journée	Gratuit	Gratuit	230 €	230 €
Journée supplémentaire	Gratuit	Gratuit	50 €	50 €
Caution	Caution annuelle 500 €	500 €	500 €	500 €

2. Salle des fêtes du tiers lieu :

	Associations de Golinhac	Habitants de la Commune	Particuliers, associations hors commune	Professionnels de la Commune et hors commune
Frais de fonctionnement	Gratuit	70 €	70 €	70 €
Location journée	Gratuit	Gratuit	130 €	130 €
Journée supplémentaire	Gratuit	Gratuit	50 €	50 €
Caution	Caution annuelle 500 €	500 €	500 €	500 €

Ainsi fait et délibéré, les jours, les mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire après télétransmission en Préfecture

Le **12 JUIN 2026** et publication du **12 JUIN 2026**

Pour extrait conforme.
Le Maire,
Alexandre BENEZET

Le Secrétaire de séance,
Anne-Marie BARRE

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : **Fixation des tarifs de location des salles des fêtes communales**

Date de décision: **05/06/2026**

Date de réception de l'accusé **12/06/2026**

de réception :

Numéro de l'acte : **DL2026060503**

Identifiant unique de l'acte : **012-211201108-20260605-DL2026060503-DE**

Nature de l'acte : **Délibération**

Matières de l'acte : **3 .3 .2**

Domaine et patrimoine

Locations

données

Date de la version de la **29/08/2019**

classification :

Nom du fichier : **3. TARIFS SALLES DES FETES.pdf (99_DE-012-211201108-20260612-DL2026060503-DE-1-1_1.pdf)**